

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE SAINT-VINCENT-DE-PAUL

## Séance du mardi 28 mai 2024

<b>2024 – 068</b>	<b>NOMBRE DE MEMBRES</b>
	- Afférents au Conseil Municipal : <b>23</b>
	- En exercice : <b>23</b>
	- Qui ont pris part à la délibération : <b>22</b>
	Date de la convocation : <b>20/05/2024</b>
	Date d'affichage : <b>20/05/2024</b>

*L'an Deux Mil Vingt Quatre le mardi 28 mai à 19h00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du conseil municipal, sous la présidence de M. Henri BEDAT, Maire,*

*Présents : MM. et Mmes BEDAT, VILATON, FOURNET, CAZENAVE, WLUSEK, ETIENNE, CHAUPRADE, HOURQUET, BIARNES, LAGRASSE, CONSTANTIN, SEIRACQ, GATUINGT, MARIMPOUY, DARRACQ, LABAT, LABUXIERE, LARROQUE.*

*Excusés et procurations :*

*Mme BEZIAT-RICARD a donné procuration à M. CONSTANTIN*

*Mme MESPLEDE a donné procuration à Mme LAGRASSE*

*M. DEHEZ a donné procuration à M. BÉDAT*

*Mme EDE a donné procuration à M. LABAT*

*M. LAHONTAN*

*Secrétaire de séance : M. Nicolas DARRACQ*

## OBJET :

**AUTORISATION A M. LE MAIRE POUR LA SIGNATURE D'UN ACTE NOTARIÉ DE PRESCRIPTION ACQUISITIVE OU « USUCAPION » PAR UN TIERS DE LA PARCELLE COMMUNALE CADASTREE AE 148**

Monsieur le Maire expose :

Par courriel daté du 24 avril 2024, l'étude notariale de l'Atrium à Dax invite M. le Maire à signer un acte de notoriété acquisitive au profit de Mme Françoise DELOS pour un terrain cadastré AE 148 au lieu-dit « le mouliot ».

**CONSIDERANT** qu'il est nécessaire de régulariser ce dossier engagé par les municipalités précédentes dès 2010 suite à la preuve portée que l'entretien de ladite parcelle était effectif depuis 1973, il est proposé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à signer l'acte.

**Le Conseil Municipal,  
Après avoir délibéré,  
A L'UNANIMITE**



**AUTORISE** M. le Maire à signer l'acte notarié auprès de la SELARL de [REDACTED],  
notaires à DAX.

**DIT** que les frais d'actes seront à la charge de la bénéficiaire de la parcelle.

Fait et délibéré en séance du Conseil Municipal  
Pour copie conforme  
Suivent les signatures

Fait à Saint Vincent de Paul, le **11 juin 2024**

Le Maire,  
**Henri BEDAT**



**VOTE :**

Pour	<b>22</b>
Contre	<b>00</b>
Abstention	<b>00</b>

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le  
Identifiant unique : 040 – 214002834 – 20240528 – DE2024068  
et publication ou notification le

*La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que le cas échéant de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau (sur place ou par courrier Villa Noulibos, 50, cours Lyautey 64000 PAU CEDEX, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr>).*